Envoyé en préfecture le 12/02/2021
Reçu en préfecture le 12/02/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20210211-2021_007-DE

GRAULHET
inventer un art de ville

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 11 FEVRIER 2021

Délibération n° 2021/007

OBJET : **Diagnostic sécuritaire sur la passerelle St Jean et études complémentaires sur le pont de Ferran – Priorité : 2** **Demande d'une aide financière au titre de la D.E.T.R.**		
Date de convocation : **04 février 2021**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **24**	Votants : **33**	Date d'affichage ou notification : **18 février 2021**

L'an **2021, le 11 février** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 24
M. AZNAR Blaise - Mme KAOUANE Louisa - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - M. HERRET Nicolas - M. SERIN Christian Mme TRUQUET Marie-Thérèse - M. PENARD Serge - M. ORTEGA Fernand - M. GRAU Jean-Michel - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu – M. BLESS Mathieu Mme OISEAU Christelle - Mme FITA Claire - Mme BORDES Mélanie - M. SCUGLIA Domenico - M. JOLY Jean-Luc - Mme ENNAJJARI Malika - M. TERRASSIE Vincent Mme BUNEL Sylvie - M. BACOU Julien – M. ANDRIEU René.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 9
Mme LAVIT Michelle (pouvoir AZNAR Blaise) - Mme BOUTIN Mireille (pouvoir DA COSTA Céu) - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule (pouvoir HERRET Nicolas) M. BARTHES Philippe (pouvoir MIRALES Marc) - Mme Florence BELOU (pouvoir OISEAU Christelle) - Mme AMALIK Hanane (pouvoir FITA Claire) - M. CALMETTES Patrick (pouvoir JOLY Jean-Luc) - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia (pouvoir BACOU Julien) - Mme PINEL Vanessa (pouvoir BACOU Julien).

Absents sans pouvoir : NEANT.

M. MIRALES Marc a été élu secrétaire.

Envoyé en préfecture le 12/02/2021
Reçu en préfecture le 12/02/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20210211-2021_007-DE

A la suite de l'effondrement du pont Morandi à Gênes durant l'été 2018, la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat a créé une mission d'information sur la sécurité des ponts.

La commune de Graulhet, possédant de nombreux ouvrages d'art et ponts sur son territoire, a fait procéder en 2020 à une inspection détaillée des ponts de Ferran et du Jourdain, les deux ponts les plus importants en termes de trafic routier et susceptibles de présenter des risques pour la sécurité des usagers.

Les conclusions du rapport d'inspection concernant le pont de Ferran ont mis en évidence des défauts constatés sur l'ouvrage, nécessitant des investigations complémentaires.

Par ailleurs, la passerelle St Jean, du fait de sa fréquentation importante et de son ancienneté cumulée avec des crues régulières de la rivière Dadou, doit faire l'objet d'un diagnostic sécuritaire.

La nature de cette opération d'investissement dont le coût total est estimé à 4 400 € H.T., remplit les critères d'éligibilité pour être subventionnée au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) 2021, conformément à la circulaire de Madame la Préfète du Tarn, en date du 16 décembre 2020.

Entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

DÉCIDE

- DE SOLLICITER pour effectuer un diagnostic sécuritaire sur la passerelle St Jean, et des études complémentaires sur le pont de Ferran, une aide de l'Etat au titre de la DETR 2021, à hauteur de 50 % de la dépense éligible qui s'élève à 4 400 € HT, soit 2 200 € d'aide financière.

- D'APPROUVER la maquette financière suivante :

Coût total de l'opération en H.T.	4 400,00 €
Total de subvention sollicitée	2 200,00 €
Taux de financement total	50 %
Autofinancement	2 200,00 €

- DE DONNER pouvoir au maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

MAIRIE DE GRAULHET
GRAULHET
TARN